

Municipalité de  
Lac Sainte-Marie



Municipalité de Lac-Sainte-Marie  
MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Province de Québec  
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691  
[yblanchard@lac-sainte-marie.com](mailto:yblanchard@lac-sainte-marie.com)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

## AVIS PUBLIC

---

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Le Règlement numéro 2017-01-001 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres a été adoptée à la Séance ordinaire du conseil le 11 janvier 2017.

Donné à Lac Sainte-Marie le 12 janvier 2017.

Yvon Blanchard  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, directeur général de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 12 janvier 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12<sup>ième</sup> jour de janvier de l'an deux mille dix-sept

Yvon Blanchard  
Directeur général



**La Municipalité de  
Lac Sainte-Marie**

Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

**Règlement # 2017-01-001**

---

**Règlement déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres**

---

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 14 décembre 2016.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

---

**ARTICLE 1 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais apparaissent à la grille suivante :**

• Certificat de lotissement	
• Premier emplacement	120.00\$
• Emplacement additionnel	20.00\$
• Permis de lotissement	
• Chacun des emplacements à bâtir	10.00\$
• Modification à un avant-projet déjà approuvé	60.00\$
• Bâtiment résidentiel neuf	
• Chaque unité de logement	250.00\$
• Commerce, industrie, institution, public	
• Base	500.00\$
• Ajout par pied <sup>2</sup>	0.25\$
• Bâtiment mixte	
• Commerce-résidence, condominium de base	250.00\$
• Ajout par pied <sup>2</sup> commercial	0.25\$
• Certificat affichage	25.00\$
• Permis pour regrattier, ferrailleur, récupérateur	10,000.00\$
• Ouvrage de captage des eaux	100.00\$
• Ponceau, entrée charretière	50.00\$
• Installation septique	
• Émission du permis	250.00\$
• Dépôt remboursable à l'obtention de certificat	250.00\$
• Branchement au réseau aqueduc ou égout	250.00\$
• Modification à un branchement existant eau ou égout	100.00\$
• Cabinet fosse sèche	50.00\$
• Quai, patio, galerie, remise moins de 10 m <sup>2</sup> , piscine, spa	25.00\$
• Changement bardeaux couverture	100.00\$
• Agrandissement bâtiment principal	100.00\$
• Rénovation bâtiment principal	100.00\$
• Garage, bâtiment accessoire, remise (+ de 10m <sup>2</sup> )	100.00\$

•	Agrandissement commerce, institution publique	
•	• Base	250.00\$
•	• Ajout par pied <sup>2</sup>	0.25\$
•	Déplacement bâtiment principal	250.00\$
•	Déplacement bâtiment accessoire	75.00\$
•	Changement usage	75.00\$
•	Démolition bâtiment principal	75.00\$
•	Démolition bâtiment accessoire	25.00\$
•	Construction temporaire	
•	• Par mois pour période déterminée	20.00\$
•	• Installation d'une caravane pliante, roulotte, abri temporaire, motorisé, etc., en dehors d'un terrain de camping, une seule installation par unité d'évaluation pour une période de plus de 90 jours	200.00\$
•	Travaux dans le littoral ou bande protection riveraine	Voir RCI
•	Installation ou déplacement enseigne	25.00\$
•	Modification au règlement zonage	
•	• Base	2,500.00\$
•	• Référendum	Frais réels
•	Fournaise extérieure	50.00\$
•	Vidange de fosse septique (autre que le programme)	
•	• Fosse de rétention (par vidange)	110.00\$
•	• Fosse de rétention de plus de 2500 gallons Par 100 gallons supplémentaires	3.00\$
•	• Vidange en dehors du programme régulier pour système autre que fosse rétention	110.00\$
•	• Vidange en dehors du programme régulier pour Système autre que fosse de rétention pour cause de travaux majeurs ou changement du système	Gratuit
•	• Vidange en dehors des heures régulières en surplus du tarif établi	120.00\$
•	• Vidange toilette portative	50.00\$
•	Numéro civique (Plaquette)	45.00\$
•	Documents	
•	• Copie compte de taxe et certificat	5.00\$
•	• Carte routière et plaque véhicule	2.00\$
•	• Attestation de conformité pour production animale	25.00\$
•	• Transmission de documents par fax local	2.00\$
•	• Transmission par fax interurbain	5.00\$
•	• Transmission de document par messenger	15.00\$
•	• Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles (selon le coût et les frais d'expédition)	
•	• Épinglette	1.00\$
•	• Casquette	10.00\$
•	• Photocopies :	
•	▪ OSBL de la municipalité :	
•	• Noir et blanc	0.10\$
•	• Couleur	0.20\$
•	▪ Autre personne, commerce ou organisme	
•	• Noir et blanc (moins de 15)	0.35\$
•	• Noir et blanc (Plus de 15)	0.30\$
•	• Couleur (moins de 15)	0.45\$
•	• Couleur (plus de 15)	0.40\$
•	• Recherche aux archives par les employés	Coût réel

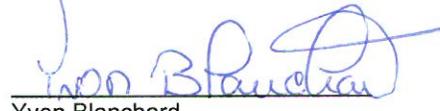
• Rapport accident ou autre	13.75\$
• Extrait du rôle	0.40\$
• Copie de page de règlement (max 35.00\$)	0.35\$
• Copie de liste électorale (par nom)	0.01\$
• Étiquette autocollante	0.10\$
• Plastification 8,5 X 11 et moins	2.00\$
• Plastification 8,5 X 14	3.00\$
• Transmission par courriel ou par la poste :	
▪ Document à caractère officiel	10.00\$
▪ Document informatif	Gratuit
• Ouverture de l'écocentre	20.00\$
• Pneus avec jante	5.00\$
• Bardeaux ½ tarif	15.00\$
• Débris construction, camionnette et remorque (8x12 et -)	30.00\$
• Débris construction ½ tarif	15.00\$
• Remorque 8x12 et +	45.00\$
• Métal et végétaux (diamètre inférieur à 8")	Gratuit
• Location emplacement de camping par jour	
• VR et roulottes	25.00\$
• Tente et tente-roulottes	25.00\$
• Stationnement au quai public	
• Par jour	8.00\$
• Courte durée	40.00\$
• Saisonnier	125.00\$
• Propriétaire foncier LSM	Gratuit
• Location salles centre communautaire	
• La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.	Gratuit
• Les soirées familiales et les réceptions de mariage organisées par des contribuables	Gratuit
• Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piégeage, embarcation à moteur, etc.)	150.00 \$
• Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables	250.00\$
• Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie	250.00\$

**ARTICLE 2 Le présent règlement abroge toutes dispositions semblables dans les règlements et résolutions (R) portant les numéros suivants :**

2005-06-011	2011-10-001	2012-01-001	2012-01-03
2015-01-001	2015-07-001	R2013-07-202	R2014-08-261
2015-12-001	2016-06-002		

**ARTICLE 3 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais seront applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.**

  
 Gary Lachapelle  
 Maire

  
 Yvon Blanchard  
 Directeur général